



PREFET DES ALPES-MARITIMES

A V I S

INFORMATION DES POPULATIONS

**OUVERTURE D'UNE PROCEDURE
DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR
LE PROJET DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)
de l'usine PRIMAGAZ – commune de CARROS**

en application du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, le préfet des Alpes-Maritimes a prescrit l'ouverture d'une consultation publique.

Ce plan particulier d'intervention (PPI) est un plan d'urgence qui définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave à l'usine **PRIMAGAZ sise à 06510 Carros, Zone industrielle de la Grave.**

Une consultation publique est ouverte suite à l'élaboration, par la préfecture, du plan particulier d'intervention "PRIMAGAZ".

Ce projet de PPI est tenu à la disposition du public durant un mois, du lundi 18 février au 18 mars 2013. Le dossier est consultable aux heures habituelles d'ouverture au public à :

- **la Mairie de Carros**
- **la Préfecture de Nice** : au centre administratif- route de Grenoble – Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles et sur le site suivant www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr
- **la sous-Préfecture de Grasse**

Les observations du public sur le projet de PPI seront consignées sur un registre ouvert à cet effet. A l'issue de cette procédure les registres seront retournés à la préfecture des Alpes-Maritimes à l'attention du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles.

L'approbation du plan particulier d'intervention par monsieur le Préfet fera l'objet ultérieurement d'un avis dans la presse.